

1 3 a v r i l 2 0 2 6

مجلس المنافسة

المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC

00222 | 800000000

CONSEIL DE LA CONCURRENCE



PHARMACIE EN DANGER, MOBILISATION GÉNÉRALE



Chronique

Revue de presse

Dates à retenir

**Prescriptions médicales par IA :
une innovation prometteuse
mais controversée**

Pharmacie.ma
21 ans au service de la pharmacie

Pharmacie en danger, mobilisation générale

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Ayoub, Hajar et Doha, étudiants à la Faculté de médecine et de pharmacie de Casablanca et de Rabat, se sont donné rendez-vous dans un café de la capitale, à quelques pas du Conseil de la concurrence. Leur objectif : participer au sit-in du 9 avril et exprimer leur profonde inquiétude face à un projet qui pourrait bouleverser durablement leur avenir professionnel. La recommandation visant à libéraliser le capital des pharmacies a agi comme un électrochoc pour toute une génération qui a choisi la pharmacie par vocation, convaincue de s'engager dans une profession de santé noble, structurée et au service du patient.



Ces étudiants ont suivi un cursus exigeant, long et sélectif. Ils se projetaient légitimement comme des professionnels de santé pleinement intégrés dans le parcours de soins, garants du bon usage du médicament et acteurs de proximité de la santé publique. Comment pourrait-il en être autrement lorsque la formation pharmaceutique est reconnue pour sa rigueur scientifique et son haut niveau d'exigence ?

Après des années d'efforts, ils pensaient rejoindre une profession organisée, régulée et capable de relever les défis sanitaires, technologiques et économiques qui se dressent devant elle. Pourtant, la réalité est plus complexe. La profession n'a pas toujours su dépasser ses divisions pour construire une vision commune, sereine et ambitieuse de son avenir. Des réformes essentielles, visant à améliorer les pratiques et à consolider le rôle clé du pharmacien dans le parcours de soins, ont trop souvent été marginalisées ou diluées dans les méandres administratifs.

La recommandation du Conseil de la concurrence a ainsi fait l'effet d'une véritable douche froide, ébranlant les espoirs de nombreux pharmaciens et étudiants. Mais les initiateurs de ce projet semblent avoir sous-estimé un élément essentiel : les pharmaciens n'ont plus rien à perdre lorsqu'il s'agit de défendre l'éthique de leur métier, la qualité du système de santé et surtout leur survie. L'histoire récente montre que les rares avancées significatives ont souvent été obtenues grâce à la mobilisation collective.

Il suffit de se rappeler la première mouture de la loi 17-04, dont plusieurs dispositions mal formulées, voire potentiellement dangereuses, ont pu être amendées grâce à la mobilisation de la profession et aux grèves de 2006. Sans cette réaction, des mesures préjudiciables auraient pu fragiliser durablement l'exercice officinal.

Un sit-in a été organisé en 2013 avant la publication du décret de fixation du prix du médicament, mais n'a malheureusement pas permis d'empêcher l'adoption d'un texte dont les conséquences ont été ressenties bien au-delà de la profession elle-même.

En 2016, un amendement au projet de loi 109-12 portant Code de la mutualité, adopté en première lecture par la Chambre des conseillers, autorisait les mutuelles à gérer des établissements de soins et des pharmacies. Là encore, la mobilisation des pharmaciens a permis d'éviter de justesse un scénario où les organismes d'assurance auraient pu détenir leurs propres pharmacies, avec tous les risques de conflits d'intérêts que cela suppose.

Malheureusement, la profession fait face à ces assauts en étant affaiblie par les dysfonctionnements qui affectent le Conseil de l'Ordre, dont les dernières élections datent de 2015. Ce blocage prive la profession d'un Conseil de l'Ordre légitime, représentatif et fort, capable de contribuer efficacement à l'élaboration des politiques de santé et à la régulation du secteur. Ce vide institutionnel favorise un désordre croissant et empêche la mise en place d'une régulation cohérente, pourtant indispensable pour garantir le respect de la déontologie et de l'éthique au sein de la profession pharmaceutique.

Le 9 avril, sur appel de la Confédération des syndicats des pharmaciens du Maroc, des milliers de pharmaciens ont participé au sit-in devant le Conseil de la concurrence. Cette mobilisation massive et inédite témoigne d'une prise de conscience collective. Elle annonce peut-être une nouvelle ère où les pharmaciens d'officine, toutes générations confondues, reprendront leur destin en main. Les jeunes, aux côtés de leurs aînés, ont démontré leur détermination à relever les défis, à renforcer la résilience de leur profession et à préserver leur rôle essentiel dans le parcours de soins.

Au-delà des revendications immédiates, c'est la dignité d'une profession de santé et l'avenir de milliers d'étudiants qui sont en jeu. Ayoub, Hajar et Doha ne demandent pas des privilèges : ils demandent simplement de pouvoir exercer demain un métier qu'ils ont choisi par conviction, dans un cadre éthique, équilibré et respectueux de la mission sanitaire du pharmacien.

Abstract

Pharmacy students in Morocco have expressed deep concern over a proposed liberalization of pharmacy ownership capital, fearing it could fundamentally alter their professional future and weaken the ethical foundations of the profession. Their rigorous academic training has prepared them to serve as key healthcare actors ensuring the safe and appropriate use of medicines, yet ongoing institutional challenges and delayed reforms have created uncertainty about the profession's direction. Historical precedents demonstrate that collective mobilization has been essential in safeguarding the integrity and independence of pharmacy practice against policies that may introduce conflicts of interest. The large-scale sit-in of April 9 reflects a growing intergenerational determination to defend professional ethics, strengthen regulatory structures, and preserve the pharmacist's central role in the healthcare system.

CARBOFLORE-GS

SOULAGE DES GAZ INTESTINAUX

NOUVEAU



PLUS DE CONFORT
et de joie de vivre!



Charbon végétal



Levure de bière



Lait infantile : L'Afrique doit revoir son systèmes d'alerte et de contrôle



Le scandale récent lié aux rappels massifs de lots de lait infantile dans plus de 60 pays met en lumière les faiblesses des systèmes africains de contrôle sanitaire et de communication en situation de crise. Selon Alphonse Ayissi Abena, président de la Fondation camerounaise des consommateurs (FOCACO), le droit à l'information constitue un élément essentiel de la sécurité sanitaire, et le silence des autorités face à un risque potentiel représente une mise en danger des populations.

Depuis la fin de l'année 2025, plusieurs multinationales de l'agroalimentaire, notamment Nestlé, Danone et Lactalis, ont procédé à des retraits de produits soupçonnés d'être contaminés par la céréulide, une toxine produite par la bactérie *Bacillus cereus*. Cette substance, particulièrement résistante à la chaleur et aux procédés de nettoyage, peut provoquer chez les nourrissons des symptômes graves tels que vomissements, diarrhées, douleurs abdominales,

déshydratation sévère, voire le décès, notamment chez les prématurés et les enfants fragiles.

Face à cette situation, la réaction des autorités africaines a été jugée insuffisante et tardive. Au Cameroun, le ministère de la Santé a assuré que les lots concernés n'étaient pas présents sur le territoire national, tandis qu'au Sénégal, Nestlé a affirmé que ses produits pouvaient être consommés en toute sécurité. En Côte d'Ivoire, les autorités ont toutefois retiré un lot de lait Babybio Optimal présentant un risque sanitaire. Pour la FOCACO, ces initiatives restent largement réactives et non proactives, révélant une défaillance de la veille sanitaire et un manque criant de transparence dans plusieurs pays d'Afrique.

Cette affaire intervient dans un contexte déjà marqué par des controverses sur la qualité nutritionnelle des aliments pour bébés vendus en Afrique. Une enquête de l'ONG Public Eye a montré que plus de 90 % des produits Cerelac «sans sucre ajouté» commercialisés sur le continent contiennent en réalité des quantités importantes de sucre, contrairement aux versions vendues en Europe. Cette situation soulève des interrogations sur les pratiques différenciées des multinationales et sur la capacité des autorités africaines à faire respecter des normes strictes pour protéger la santé des nourrissons.

Plusieurs experts soulignent que les structures de contrôle existent en Afrique, mais qu'elles souffrent d'un manque de moyens techniques, de laboratoires performants et de capacités d'inspection suffisantes. Pour remédier à ces lacunes, des organisations de consommateurs recommandent la mise en place d'un système africain d'alerte rapide, inspiré du modèle européen RASFF, permettant de partager en temps réel les informations sur les risques sanitaires liés aux produits alimentaires.

Au-delà de l'amélioration des dispositifs de contrôle, les spécialistes appellent également à renforcer la législation, notamment en interdisant l'ajout de sucre dans les aliments destinés aux nourrissons, conformément aux recommandations de l'OMS, et en sanctionnant sévèrement toute entreprise dissimulant des informations sur des risques sanitaires.

Ce scandale souligne l'urgence pour les États africains de

renforcer leurs mécanismes de régulation afin de mieux protéger la santé des populations les plus vulnérables.

Source : scidev.net

Ordre des pharmaciens : l'affaire Urgo relance le débat sur la gouvernance et l'harmonisation disciplinaire en France

La publication, le 8 avril 2026, d'un article du Canard enchaîné fondé sur le rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) a remis sur le devant de la scène l'affaire Urgo et ravivé les interrogations sur le fonctionnement disciplinaire de l'Ordre national des pharmaciens. Au-delà du cas individuel, cette controverse met en lumière des enjeux structurels liés à la gouvernance de l'institution, notamment le rôle et l'autonomie des Conseils régionaux.

L'affaire trouve son origine dans la condamnation, en octobre 2024, d'Agnès Firmin Le Bodo, pharmacienne et ancienne ministre, à une amende de 8 000 euros, dont la moitié avec sursis, pour avoir perçu près de 20 000 euros de cadeaux non déclarés entre 2015 et 2020. Si la décision judiciaire concernait une situation individuelle, elle a relancé la question de la manière dont l'Ordre traite, sur le plan disciplinaire, les pratiques susceptibles de contrevenir au



Code de déontologie, en particulier dans l'affaire Urgo impliquant des avantages accordés à des pharmaciens. Selon les éléments évoqués, le rapport de l'IGF dresse un bilan globalement favorable de la gestion de l'Ordre national des pharmaciens, tout en pointant certaines fragilités dans le traitement disciplinaire au niveau régional. Le diagnostic ne remettrait donc pas fondamentalement en cause l'institution, mais soulignerait une hétérogénéité des pratiques selon les territoires, susceptible de créer des différences d'interprétation ou de traitement entre Conseils régionaux.

La présidente du Conseil national de l'Ordre, Carine Wolf-Thal, insiste sur le fait que l'IGF reconnaît une gestion «globalement satisfaisante». Elle souligne que l'institution reste disposée à intégrer toute recommandation visant à améliorer son fonctionnement, tout en regrettant que son intégrité puisse être mise en cause dans le débat public. Elle rappelle également le rôle central de l'Ordre dans le système de santé, qu'il s'agisse de l'application du Code de déontologie, de la gestion des ruptures de médicaments ou de l'appui apporté aux pouvoirs publics lors de crises sanitaires.

L'un des points de tension concerne l'absence, à ce stade, de procédure disciplinaire engagée dans l'affaire Urgo, que ce soit au niveau régional ou national. Cette situation s'explique par la position de l'Ordre qui privilégie l'attente de l'issue complète des procédures pénales avant d'engager d'éventuelles poursuites disciplinaires. Cette approche vise à éviter des décisions contradictoires entre régions, mais elle peut également retarder la réponse disciplinaire et alimenter le débat sur l'efficacité du dispositif.

Le rapport de l'IGF évoquerait par ailleurs une piste de réforme structurelle portant sur l'organisation territoriale de l'Ordre. Une remise en question de l'autonomie juridique des conseils régionaux, au profit d'un pilotage national renforcé, pourrait permettre d'harmoniser les pratiques disciplinaires et de limiter les disparités observées entre territoires. Une telle évolution impliquerait toutefois une modification législative et ouvrirait un débat sur l'équilibre entre centralisation et autonomie régionale.

La question financière figure également parmi les points

soulevés. Le rapport mentionnerait une augmentation de 19 % des cotisations ordinaires, portant leur produit à environ 40 millions d'euros, progression jugée insuffisamment justifiée par les inspecteurs au regard de la situation de trésorerie de l'institution. L'Ordre met en avant ses engagements en matière de transparence, notamment la publication annuelle d'un rapport d'activité détaillant l'utilisation des ressources et l'évolution de ses missions.

Au final, la controverse suscitée par la publication du Canard enchaîné dépasse le seul cadre de l'affaire Urgo. Elle met en évidence les défis liés à l'articulation entre justice pénale et discipline professionnelle, ainsi que la nécessité d'assurer une cohérence nationale dans l'application des règles déontologiques. Le débat pose, en filigrane, la question de l'évolution du modèle ordinal, confronté à des exigences croissantes de transparence, d'efficacité et d'harmonisation dans un environnement de plus en plus exigeant en matière de régulation professionnelle.

Source : lemoniteurdespharmacies.fr

Prescriptions médicales par IA : une innovation prometteuse mais controversée

Une startup californienne ouvre une nouvelle étape dans l'usage de l'intelligence artificielle (IA) en santé en proposant un service capable de renouveler certaines prescriptions médicales sans intervention directe d'un médecin.

Lancé début avril 2026 dans l'État de l'Utah, ce programme pilote d'un an permet à des patients de renouveler leurs ordonnances via un chatbot, moyennant un abonnement mensuel de 19 dollars. Il s'agit d'une première mondiale, appliquée pour l'instant au domaine de la psychiatrie.

La société Legion Health limite toutefois son dispositif à 15 médicaments considérés comme présentant un risque faible, notamment des antidépresseurs et anxiolytiques couramment prescrits, tels que la fluoxétine (Prozac) et la sertraline (Zoloft). Le système ne concerne que des patients jugés stables, qui n'ont pas été hospitalisés pour troubles psychiatriques au cours de l'année écoulée. L'IA ne peut pas établir une nouvelle prescription ni modifier les doses : elle

se contente de renouveler un traitement déjà validé par un médecin humain.

Malgré ces garde-fous, plusieurs experts expriment leurs inquiétudes. Le psychiatre John Torous, spécialiste de la psychiatrie numérique à Harvard Medical School, estime que ce type de traitement nécessite un suivi médical attentif, difficilement remplaçable par une IA. De son côté, Brent Kious, de l'Université de médecine de l'Utah, redoute un risque de surprescription ou de banalisation du recours aux médicaments psychotropes.

Ces préoccupations sont renforcées par un précédent récent dans le même État. En janvier 2026, une autre startup, Doctronic, avait obtenu l'autorisation de renouveler



des ordonnances pour certaines maladies chroniques. L'expérience avait rapidement révélé des failles majeures : des chercheurs en cybersécurité avaient réussi à manipuler le chatbot, qui avait recommandé des substances inappropriées, relayé des théories complotistes et proposé des doses dangereusement élevées de certains médicaments. Ces dérives ont mis en évidence la

vulnérabilité des plates-formes IA face à des informations inexactes ou trompeuses fournies par les utilisateurs.

Legion Health affirme avoir tiré des enseignements de ces erreurs et promet un suivi rigoureux, incluant la transmission de rapports mensuels aux autorités sanitaires ainsi que l'implication de pharmaciens dans le processus de validation. Pour ses promoteurs, l'Utah constitue un laboratoire d'expérimentation avant un déploiement plus large aux États-Unis d'ici fin 2026.

Cette initiative illustre à la fois le potentiel de l'intelligence artificielle pour améliorer l'accès aux soins et les défis éthiques, médicaux et réglementaires qu'elle soulève, notamment en matière de sécurité des patients et de responsabilité professionnelle.

Source : science-et-vie.com

Agonistes du GLP-1 : un signal de risque accru de ruptures tendineuses chez les patients obèses

De nouvelles données suggèrent une association entre l'utilisation des agonistes des récepteurs du GLP-1 (aGLP-1), largement prescrits dans le traitement du diabète de type 2 et de l'obésité, et une augmentation du risque de ruptures tendineuses. Les résultats, présentés lors du Congrès annuel de l'Académie américaine des chirurgiens orthopédiques, mettent en évidence une fréquence plus élevée de lésions touchant principalement la coiffe des rotateurs, le tendon d'Achille et le tendon du grand pectoral chez les patients obèses.

L'étude repose sur une cohorte rétrospective issue de la base de données TriNetX, qui regroupe les dossiers médicaux électroniques de plus de 70 établissements de santé américains. Les chercheurs ont comparé 78 590 patients traités par aGLP-1 à un groupe témoin équivalent n'ayant pas reçu ce traitement, en utilisant une méthode d'appariement prenant en compte plusieurs facteurs susceptibles d'influencer le risque de rupture tendineuse, notamment l'âge, le sexe, l'indice de masse

corporelle, l'origine ethnique, le diabète, le taux de cholestérol et la prise de statines.

Sur une période de cinq ans, les patients obèses traités par aGLP-1 ont présenté un risque plus élevé de rupture de la coiffe des rotateurs (2,4 % contre 1,5 %, soit un risque relatif de 1,55), du tendon d'Achille (0,3 % contre 0,2 %, RR 1,49) et du grand pectoral (0,8 % contre 0,5 %, RR 1,46). Chez les patients cumulant obésité et diabète de type 2, les résultats confirment cette tendance avec un risque accru de rupture de plusieurs tendons, notamment la coiffe des rotateurs, le péronier, le quadriceps et le tendon d'Achille. Malgré cette augmentation relative, les auteurs soulignent que le risque absolu reste globalement faible, inférieur à 1 % pour la majorité des ruptures observées.

Plusieurs hypothèses sont avancées pour expliquer ce lien potentiel. Les aGLP-1 réduisent l'appétit et peuvent provoquer des troubles digestifs, susceptibles d'entraîner une malnutrition pouvant fragiliser les tissus musculo-squelettiques. Une perte de poids rapide peut également s'accompagner d'une diminution de la masse musculaire, augmentant la pression exercée sur les tendons. Par ailleurs, les patients qui maigrissent peuvent accroître rapidement leur activité physique sans encadrement adapté, ce qui pourrait favoriser les blessures.

Les spécialistes soulignent toutefois que ces résultats ne remettent pas en cause l'intérêt clinique des agonistes du GLP-1, dont les bénéfices métaboliques sont bien établis. Ils insistent sur la nécessité de mener des études prospectives pour confirmer ce signal de sécurité et mieux comprendre les mécanismes biologiques impliqués. Dans l'attente, médecins et patients sont invités à évaluer attentivement le rapport bénéfice-risque, en tenant compte notamment des antécédents de lésions tendineuses ou de facteurs susceptibles d'affaiblir les tendons. Cette étude contribue ainsi à améliorer l'information sur les effets indésirables potentiels de médicaments dont l'utilisation continue de croître dans le monde.

Source : Univadis

PARA
EXPO 2026

12ÈME ÉDITION



LES 02 et 03 Mai 2026 Hôtel Hyatt Regency Casablanca

SALON INTERNATIONAL DE LA **PARAPHARMACIE**
DU **PARAMÉDICAL** ET DU **BIEN-ÊTRE**

PARA
EXPO

DATES À RETENIR

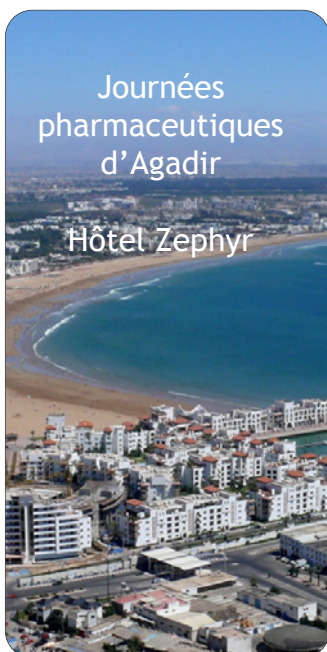
17 & 18 avril 2026



1^{er} et 2 mai 2026



15 et 16 mai 2026



23 mai 2026

